



le québec régional

Q.R.



Toujours menaçante

A plusieurs endroits sur les terres basses, le long de la rivière Chaudière, on y trouve des amoncellements de glace, ce qui a fait dire à plusieurs riverains de la Beauce, "la Chaudière, fera de nouveau parler d'elle par une crue subite, car habituellement ce cours d'eau vient chercher ses petits". Il se peut qu'il en soit ainsi, car depuis quelques jours, le niveau d'eau a monté, ce qui fait qu'à plusieurs endroits des terres basses sont inondées et il ne faut pas oublier, a-t-on mentionné, qu'il y a encore beaucoup de neige en forêt et que la venue du beau temps a pour résultat de faire déferler l'eau des côtes ce qui pourrait faire gonfler la rivière Chaudière, célébrer pour ses nombreuses inondations.

dans nos régions

La Côte-Nord

L'Association du hockey mineur de Sept-Îles clôturera sa saison sportive demain lors d'une manifestation prévue pour 13h30 au palais des sports. En présence de plusieurs invités, dont le maire Jean-Marc Dion, les dirigeants du hockey mineur reconnaitront les qualités démontrées par les futures étoiles et en profiteront pour remettre des médailles, des plaques et des trophées. On sait que plusieurs centaines de jeunes ont participé à différents tournois au cours de l'hiver.

Bas-Saint-Laurent et Gaspésie

C'est dimanche qu'entrera en vigueur l'horaire estival de Québecair. Pour les vols en partance ou à destination de l'aéroport de Mont-Joli, l'horaire sera le suivant: le vol 319 pour Québec et Montréal se fera à 8h10 du matin, tandis que le vol 321/323 en après-midi pour Bagotville et Montréal quittera Mont-Joli à 16h40 au lieu de 17h25. Le vol 316 en soirée pour Sept-Îles se fera dorénavant à 21h40. De plus, à compter du 20 juin, Québecair ajoutera un second vol quotidien pour Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine.

avant à 21h40. De plus, à compter du 20 juin, Québecair ajoutera un second vol quotidien pour Gaspé et les Îles-de-la-Madeleine.

Charlevoix

La Commission scolaire du Gouffre a établi une politique d'utilisation de ses locaux après avoir constaté que les écoles deviennent de plus en plus des centres communautaires pouvant être requis par la population pour certaines activités. Selon que les activités qui s'y dérouleront seront à buts lucratifs ou non, la commission scolaire exigera un prix de location ou prètera gratuitement ses locaux. Dans les deux cas, le salaire du concierge sera aux frais de l'organisme qui occupera les salles ou classes.

Portneuf

La Chambre de commerce Donnacona-Cap-Santé continue à recevoir des appuis en vue de la formation d'un comité intermunicipal pour promouvoir le projet d'éta-

bissement d'un commissariat industriel dans le secteur centre de la région. Cette fois, c'est la ville de Donnacona qui a accordé un appui inconditionnel à un tel projet. On sait que la Chambre vise une telle réalisation depuis quelques années déjà et que l'union des localités du secteur au sein d'un comité intermunicipal permettra la préparation d'un mémoire à être présenté au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

Les Bois-Francs

Lors de leur dernier congrès, les membres du Parti québécois dans le comté d'Arthabaska ont proposé que le contrôle de la fabrication, de la distribution, de la publicité, et des prix des produits pharmaceutiques soit confié à une régie d'État. Cette mesure, selon eux, favoriserait une diminution des coûts et de la consommation des médicaments.

La Rive-Sud

Le conseil municipal de Saint-

Jean-Chrysostôme a nommé M. Paul Gilbert au poste d'inspecteur en bâtiments. Celui-ci s'occupe donc désormais de l'émission des permis de construction et de l'application des règlements régissant la construction et le zonage. M. Gilbert était déjà directeur du service municipal des incendies et il continue d'occuper cette fonction, conformément à la récente décision des édiles.

La Beauce

Il faudra que des modifications soient apportées à l'usine de filtration de Beauceville, car autrement tous les projets d'extension du réseau d'aqueduc et d'égouts de cette localité beauceronne seront bloqués. C'est ce qu'a laissé entendre un représentant du ministère de l'Environnement suite à des mauvais résultats d'analyses effectuées en août dernier, et au fait que les équipements à l'usine de filtration de Beauceville ne correspondent pas aux exigences du ministère de l'Environnement.

Une deuxième paroisse de Thetford se renflouera grâce à une loterie

par Fortunat MARCOUX
du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Une deuxième paroisse de Thet-

ford Mines s'apprête à lancer une loterie pour renflouer sa situation financière.

Il s'agit de la fabrique de Notre-Dame-de-la-

Présentation qui imite le précédent créé en décembre dernier par les marguilliers de Sainte-Marie.

La paroisse Notre-Dame a

une dette de \$168.000 dont un remboursement de \$125.000 deviendra échu en novembre prochain. Or, la fabrique n'a en réserve que \$40.000 en

prévision de ce paiement.

Au lieu de négocier un nouvel emprunt, le conseil de la paroisse a préféré organiser une souscription-loterie qui lui rapportera, s'il y a lieu, un revenu net de \$75.000 d'ici novembre prochain.

Des solliciteurs bénévoles visiteront les 1.250 familles de la paroisse d'ici le 15 mai pour leur offrir 350 billets au prix de \$100 chacun. Conscients que le coût d'achat peut être élevé pour d'aucuns, les visiteurs encourageront les souscripteurs à se regrouper.

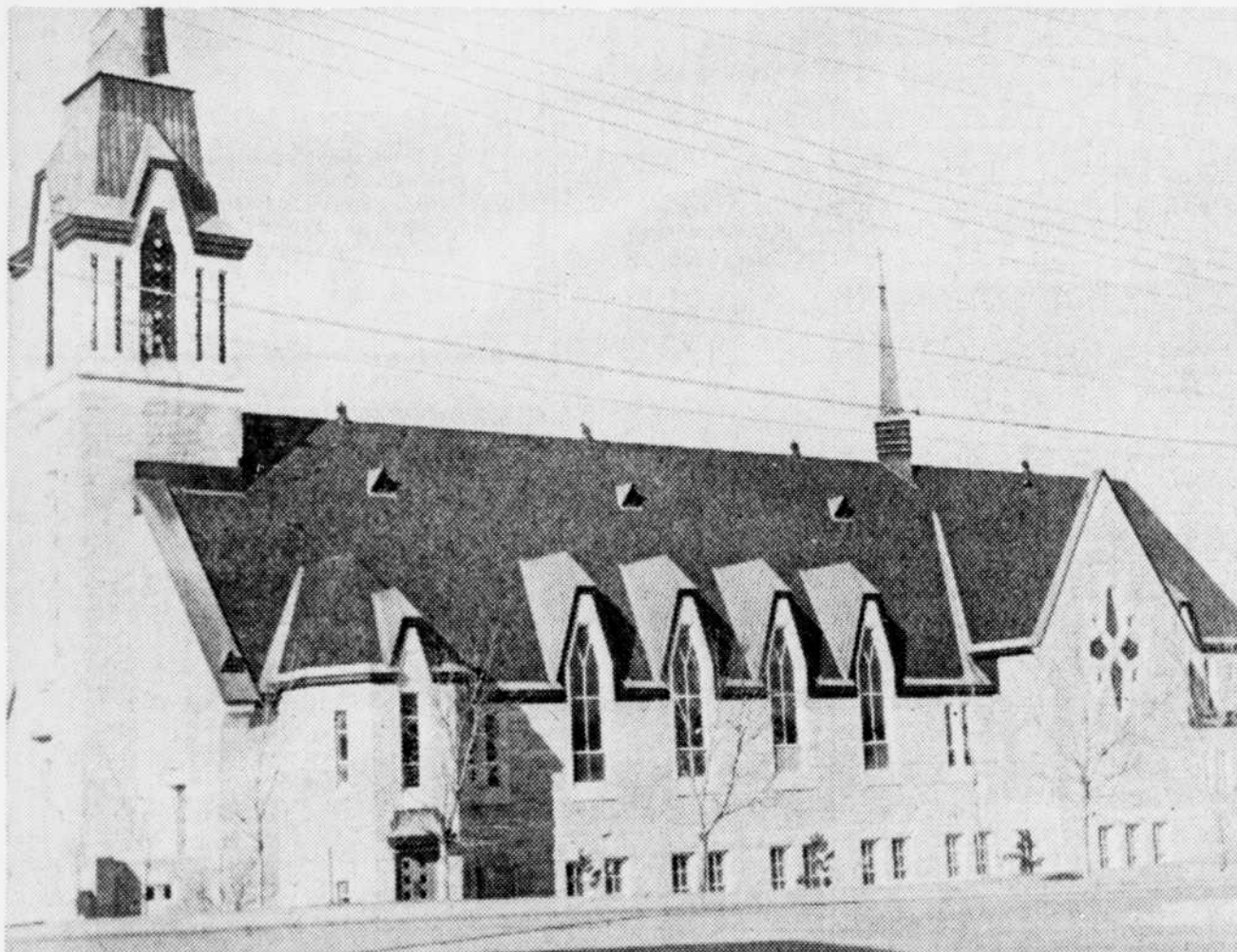
Les détenteurs des billets chanceux se partageront 21 prix, soit une automobile de modèle 1977 ou \$7.200, et 20 prix en argent de \$100. Les chances de gagner seront d'une sur 17.

Trois tirages seront organisés de cette façon. Le premier sera effectué samedi le 25 juin après la messe de 19 heures.

Sainte-Marthe

Le processus utilisé par la fabrique de Sainte-Marthe est beaucoup plus attrayant pour le paroissien moyen. Chaque mois, 2.000 billets sont vendus au prix de \$5 chacun et donnent droit à un tirage de six prix totalisant \$1.500 (un de \$1.000 et cinq de \$100).

Cette loterie devrait rapporter \$200.000 d'ici le 1er novembre 1978.



L'église de la paroisse Notre-Dame-de-la-Présentation de Thetford Mines.

Modifications demandées au programme de la mission d'aménagement de Charlevoix

par J.-Thérèse LEGENDRE
BAIE-SAINT-PAUL — Une

rencontre groupant des représentants de l'OPDQ, des responsables de la mission

technique d'aménagement, des coordonnateurs dans le secteur forêt, tourisme et

agriculture, du CRDQ et du Conseil économique Région Charlevoix a eu lieu ces jours derniers à Baie-Saint-Paul. Le Conseil économique a profité de l'occasion qu'il avait saisie pour présenter certaines modifications devant être apportées à la programmation 1977-78 de la MTA.

Ces modifications (modérées et significatives) ont été proposées dans le but de corriger les secteurs qui ont fait défaut ou montrer des faiblesses dans la mission. Il n'est cependant aucunement question de nuire aux programmes déjà établis. Les modifications proposées pourraient corriger a) le manque de participation de la population dans les phases de réalisation de la MTA; b) le manque d'audace de la mission dans ses programmes de relance agricole et l'inertie totale du MAQ pour la relève de l'agriculture; c) le manque de communications inter-ministérielles.

L'argent pour effectuer ces corrections pourrait être pris dans les budgets des études trop souvent inutiles prévues dans la MTA.

L'OPDQ et le comité intermunicipal ont deux semaines pour étudier les demandes du Conseil économique région Charlevoix qui voient dans cette situation un test sur la bonne foi et les attitudes à venir du nouveau gouvernement.

Détail des modifications

Quatre secteurs couverts par l'évaluation de la MTA par le Conseil économique de Charlevoix sont sujets à des modifications: l'agriculture, la forêt, le tourisme et les études.

Dans le secteur agricole, le Conseil économique demande qu'un budget de \$44.400 soit affecté à un programme d'aide à la relève agricole et qu'un conseiller technique soit engagé pour représenter la population et faire valoir les objectifs de l'intervention spéciale de la MTA.

Quant aux sommes prévues pour une étude sur la villégiature, le Conseil économique croit qu'une réaffectation de ce budget servirait mieux la population que de nouvelles études inutiles et coûteuses.

Un nouveau contrat de travail chez "Les autobus des Erables"

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

tant de justesse une grève.

Dans une conversation téléphonique, l'agent syndical de la CSD, dans la Beauce, M. Jacques Létourneau, de Saint-Georges, a déclaré au SOLEIL que le groupe des 40 employés de "Les autobus des Erables" a négocié une excellente convention et qu'au cours de cinq séances de négociations ce ne fut que des rencontres de franchise de la part des deux parties.

L'accord prévoit une augmentation salariale de \$65 par semaine répartie comme suit: \$20 par semaine rétroactif au 1er octobre 1976, de \$27 par semaine à compter du 1er septembre 1977, puis de \$18 par semaine

à partir du 1er septembre 1978.

A l'échéance, les chauffeurs d'autobus recevront un traitement hebdomadaire de \$245 alors qu'aujourd'hui il est de \$200 ce qui représente, comme l'a souligné M. Jacques Létourneau, "une augmentation d'environ 40 pour cent si l'on considère qu'avant l'acceptation de cette nouvelle convention de travail ce traitement hebdomadaire était de \$180".

Ils bénéficieront également d'augmentations dans les fêtes chômées, congés de maladies et de décès, frais de repas, couchers et assurance-groupe.

C'est dans une proportion de 90 pour cent que les 40 employés de "Les autobus des Erables", dont le siège social est à Saint-Georges de Beauce, ont accepté les dernières offres patronales, évi-



Tout le monde en place pour la grande Fête populaire!

SAMEDI 14 MAI
au Colisée de Québec

Toute la population est invitée à participer à ce concours annuel du folklore québécois.



**DANSEURS, GIGUEURS, CHANTEURS
INSTRUMENTISTES**

vous êtes particulièrement conviés aux

**auditions régionales
dimanche 24 avril
à Télé-Capitale**

Amateurs de giges et quadrilles, chansons à répondre, violon, accordéon à pitons et musique à bouche, faites valoir vos talents dans le cadre de cette importante manifestation folklorique, à l'échelle provinciale.

A l'issue de la Fête populaire régionale, les vainqueurs seront éligibles aux semi-finales, qui se dérouleront à Sherbrooke les 28 et 29 mai.

**LA GRANDE FINALE PROVINCIALE
COURONNERA LE TOUT LE 4 JUIN PROCHAIN
A SHERBROOKE**

où seront proclamés les grands champions provinciaux pour 1977
Des trophées seront remis dans chaque catégorie.

**ENTREZ DANS LA RONDE...
JOIGNEZ-VOUS A LA FETE POPULAIRE
DU FESTIVAL DES CANTONS 1977!**

Avec la participation de
TI-BLANC RICHARD et ses musiciens

LA FETE POPULAIRE
est organisée et présentée à Québec en collaboration avec
TELE-CAPITALE - CHRC
et
LE SOLEIL

Les détaillants d'essence réclament un profit garanti

Dans un mémoire remis hier au ministre délégué à l'Énergie, M. Guy Joron, l'Association des services de l'automobile (ASA) a demandé de fixer pour chaque détaillant d'essence un profit minimum garanti sur le prix de chaque gallon, sujet à rajustement selon l'indice du coût de la vie et de l'inflation.

Sans en faire une priorité, l'ASA réclame la mise sur pied d'une Régie québécoise de l'essence, laquelle exercerait sa juridiction sur tout le secteur du commerce de l'essence et permettrait d'assurer un profit minimum garanti aux détaillants.

L'association, qui représente quelque 700 détaillants propriétaires ou locataires de stations-service sur les 6,000 que l'on dénombre au Québec, propose plus spécifiquement la création d'un

secteur-témoin par le biais de la Société québécoise d'initiative pétrolière (SOQUIP). Ce secteur-témoin irait de l'exploration jusqu'à la distribution, ce qui permettrait de fournir certaines indications quant au mode d'intervention le plus approprié en la matière.

M. Joron, qui a pris bonne note des requêtes de l'association, doit aussi voir, selon le vœu de l'ASA, à la convocation d'une conférence des principaux intéressés (gouvernement, compagnies pétrolières et détaillants) afin de dégager les lignes principales d'une politique de prix de l'essence au détail.

Le ministre a été invité à former un comité de travail à cet effet réunissant les principaux interlocuteurs, afin d'améliorer la situation pénible des détaillants d'essence dans la province, qui, selon

l'association, sont "une race en voie de disparition", selon l'ASA, si la situation n'est pas corrigée.

"La situation est telle que depuis cinq ans, note l'ASA dans son mémoire, 2,500 stations-service ont dû fermer leur porte au Québec au rythme de 500 par année et à moins que ses membres ne puissent compter sur l'appui du gouvernement pour apporter une assistance technique et financière, l'ASA se demande si elle devra se contenter d'assister, avec le silence complice des législateurs, à la mainmise par les grandes compagnies pétrolières de tout le réseau de la distribution des produits pétroliers."

L'association rappelle qu'il y a 12 ans, les détaillants réalisaient plus de profit, par gallon d'essence vendu à la pompe, qu'ils n'en font aujourd'hui, alors que dans le

même temps le gallon d'essence qui se vendait 43,9 cents en 1965 a presque doublé de prix.

A l'heure actuelle, les profits des détaillants oscillent

entre 7 et 8 cents par gallon vendu à la pompe.

L'ASA dénonce par ailleurs la surproduction de pétrole par les grands distributeurs (28,500 barils par jour), ce qui a pour consé-

quence immédiate de provoquer et d'entretenir une guerre des prix entre détaillants d'essence.

L'Etat devrait donc intervenir, selon l'association, pour

légiférer dans le domaine de la vente de l'essence au détail.

L'ASA dénonce, d'autre part, l'Office national de l'énergie qui a accordé, et par

trois fois depuis septembre 1976, aux compagnies pétrolières, le droit de hausser le prix de l'essence sans toutefois que les détaillants ne touchent un cent de ces augmentations.

Acceptation d'une nouvelle convention chez Vachon Inc.

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — Dans une proportion de 61,7 pour cent, les quelque 600 employés de Vachon Inc. à Sainte-Marie de Beauce, une filiale de Culinar Inc., ont accepté les termes d'une nouvelle convention collective de travail d'une durée de trois ans.

Ce nouveau contrat de travail qui prendra fin le 31 décembre 1979, accorde une augmentation salariale de \$0.26 l'heure, soit une augmentation de 6 pour cent pour la première année d'application. Le côté salarial pour les deux années subséquentes ne sera négocié qu'à la fin de la présente année.

A la signature de la convention, hier, M. Paul Lamontagne, directeur général chez Vachon Inc., s'est dit satisfait de l'entente conclue entre le syndicat membre de l'Union

internationale des travailleurs en boulangerie et confiserie d'Amérique, du local 480 affilié à la FAT-CO-CTC-FTQ et les dirigeants de Vachon Inc.

Cette nouvelle convention collective de travail, a déclaré M. Lamontagne, portera le taux horaire moyen à \$4.55 l'heure tant pour les employés féminins et masculins de l'usine Vachon Inc., de Sainte-Marie de Beauce.

De son côté, M. Marc-André Cantin, directeur du personnel chez Vachon Inc., a noté que "les négociations se sont déroulées dans un climat où c'était possible de se parler et non de battre pour obtenir ce qu'on désire".

L'agent syndical, M. Lionel Demers, quoique satisfait de ce nouveau contrat de travail, a dit: "N'eût été la loi anti-inflation, la négociation aurait été plus vivante".

Du côté des clauses à caractère normatif, a-t-il dit, on a atteint l'objectif qu'on s'était fixé au début des négociations et j'en suis fier pour les syndiqués, a déclaré M. Demers.

Le rapport Berger

OTTAWA (PC) — La commission Berger compte remettre son rapport le 9 mai, après une étude de deux ans sur la construction d'un gazoduc dans le Nord, a annoncé, un membre de cette commission.

Pendant cette date n'est pas définitive. Le rapport en question, préparé par Thomas Berger, juge à la Cour suprême de la Colombie-Britannique, sera déposé aux Communes par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien

avis légaux · appels d'offres · soumissions

COMMISSION DE CONTROLE DES PERMIS D'ALCOOL DU QUEBEC

AVIS

Les personnes ci-après mentionnées ont demandé les permis suivants

Nom	Adresse	Catégorie
COMTE DE JEAN-TALON		
PETIT, Georges (suite à une vente)	1490, rue Beaujeu, Sillery (cité).	Epicierie
COMTE DE CHARLESBOURG		
GIGNAC, Mme Ginette Rodrigue	273 est, 7e Rue, Charlesbourg (ville).	Epicierie
COMTE DE CHAUVEAU		
ROY, Marcel	1803, Boul. Valcartier, St-Gabriel-de-Valcartier (s.d.).	Epicierie
COMTE DE CHAUVEAU		
GINGRAS, Fernand	1020, rue St-Jean-Baptiste, Ancienne-Lorette (ville).	Epicierie (projet)
COMTE DE LOTBINIERE		
DUBOIS Clément	Rue # 263 Nord, St-Louis-de-Blanford (paroisse).	(1) Restaurant
ROY, Michel (pour le bénéfice de: Alimentation Roy & Frère Inc. (suite à une vente)	Inverness (village).	Epicierie
COMTE DE BEAUCE-NORD		
RIVET, Mme Rita	151, rue des Erables, St-Lambert-de-Lauson (paroisse). Restaurant existant de 43 personnes à 87 personnes.	Changeement de la capacité du Restaurant existant de 43 personnes à 87 personnes.

AFIN D'ÊTRE VALIDE, TOUTE OBJECTION À CES DEMANDES DOIT ÊTRE FAITE PAR ÉCRIT, DUMENT MOTIVÉE ET ASSURMENTÉE DANS LES 15 JOURS DU PRÉSENT AVIS AU: CASE POSTALE 100, STATION B, QUÉBEC 2, QUÉ. G1K 7A6

AVIS PUBLIC

est par les présentes donné, 1- Qu'à une séance du Conseil municipal de la Ville de Québec, tenue le 15 avril 1977, les règlements suivants ont été lus pour la première fois:

No 2446 - Décrétant le règlement no 2301 "concernant l'urbanisme dans la partie nord du quartier St-Sauveur" et abrogeant le règlement no 2204 "concernant le zonage du secteur St-Sauveur sud".

No 2447 - Modifiant le règlement no 2219 concernant l'approbation du programme de restauration pour une partie du territoire de la Ville connue sous le nom de St-Sauveur sud.

No 2448 - Modifiant le règlement numéro 1724 concernant les taxes personnelles, taxes d'affaires et taxes spéciales.

No 2449 - Modifiant les règlements numéros 35, 313, 553, 554, 664, 884, 1649, 1662 et 1868 et concernant l'abrogation de certaines licences.

No 2450 - Décrétant un emprunt de \$810,000 requis pour la réalisation de divers travaux de nature capitale.

2- Qu'il peut être pris connaissance desdits règlements au bureau du sousigné durant les heures de bureau.

QUÉBEC, ce 18e jour d'avril 1977.

Le Greffier de la Ville, Pierre F. Côté, avocat

APPEL D'OFFRES

La Régie des rentes du Québec demande des offres pour la fourniture de:

9,000,000 d'enveloppes

Ceux qui désirent soumissionner sont invités à se procurer le formulaire prévu à cette fin en s'adressant à la Division de l'approvisionnement de la Régie à:

**1000, route de l'Eglise
5e étage
SAINT-FOY
Téléphone: (418) 643-8263**

ou, par la poste:

**Case postale 5200
QUÉBEC
G1K 7S9**

Clôture des soumissions le 6 mai 1977 à 15 heures. Seules seront prises en considération les offres présentées par les fabricants reconnus comme tel sur le formulaire préparé par la Régie des rentes du Québec et retournées dans les enveloppes fournies à cette fin. La Régie des rentes du Québec ne s'engage pas à accepter la plus basse soumission ni même à en accepter une

Le Chef de l'approvisionnement, **D. GAGNON**

Le 22 avril 1977

Régie des rentes du Québec

APPEL D'OFFRES

POUR LA CONSTRUCTION DE L'ÉDIFICE DU REVENU, SAINT-FOY

Lot n°: 103

PROPRIÉTAIRE: L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, 1080, Chemin St-Louis, Sillery, Québec. Tél.: 418-688-8210

ARCHITECTE: Gauthier, Guité, Roy 7, Avenue Ste-Geneviève, Québec, P.Q. Tél.: 418-692-3960

INGÉNIEUR EN STRUCTURE ET EN GÉNIE MUNICIPAL: Roche Associés Ltée 3350, La Pêrade, Ste-Foy, Qué. Tél.: 418-653-9236

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: Paquet, Dutil & Associés 1009, Route de l'Eglise, Ste-Foy, Qué. Tél.: 418-653-9368

GÉRANT DE DE CONSTRUCTION: J.E. Verreault & Fils Ltée 1250, 3ième Avenue, Québec, P.Q. Tél.: 418-529-4541

CONSULTANTS EN CÔÛT ET EN GESTION: Hanscomb, Roy & Associés 44, Avenue Ste-Geneviève, Québec, P.Q. Tél.: 418-692-2601

L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie demande des soumissions pour des travaux relatifs à la construction de l'Édifice du Revenu, Ste-Foy. Cette nouvelle construction est située à l'extrémité ouest du chemin des Quatre-Bourgeois à Sainte-Foy, Québec.

Les travaux visés par cet appel d'offres et le montant de la garantie de soumission exigé sont les suivants:

Soumission n°	Travaux	Montant de la garantie de soumission
103-3D	Finition au jet de sable	\$ 25,000.00
103-7A	Imperméabilisation, couvertures, sols, isolation, revêtement	45,000.00
103-8A	Mur rideau, cadres et portes en aluminium	300,000.00
103-14 A-B	Ascenseurs 1, 2, 3, 4, 7, 8, 9 et monte-charge 6	60,000.00
103-14C	Escaliers roulants	125,000.00
103-14D	Monte-documents	5,000.00
103-15B	Plomberie, chauffage, refroidissement	300,000.00
103-15C	Ventilation	275,000.00
103-16B	Électricité	400,000.00

Les plans, devis, documents contractuels, conditions et exigences de soumission et autres renseignements pour chacune des soumissions pourront être obtenus au bureau du Gérant de Construction, 1250, 3ième Avenue, Québec, P.Q. contre le dépôt d'un chèque à l'ordre de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, au montant de deux cent cinquante dollars (\$250.00) qui sera remboursé au soumissionnaire contre la remise, en bon état, des plans, devis et autres documents dans les trente (30) jours qui suivront l'ouverture des soumissions. Les plans, devis et autres documents de soumission pourront être consultés aux Bureaux de l'Association de la Construction de Québec et de Montréal et au bureau du Gérant de Construction sur le site du projet.

Les soumissions devront être remises à l'aide des formules fournies par le Propriétaire et être accompagnées d'un chèque visé au montant de la garantie de soumission exigé, fait à l'ordre de l'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, ou d'un cautionnement de soumission, établi au même montant et valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. La garantie de soumission précitée devra être remplacée à la signature du contrat par les garanties déterminées aux documents de soumission. Le soumissionnaire devra annexer à sa soumission une lettre d'intention d'une compagnie de cautionnement stipulant qu'elle s'engage à fournir les garanties requises, si le soumissionnaire devient adjudicataire du contrat.

Seuls les soumissionnaires ayant leur principale place d'affaire dans la Province de Québec peuvent se prévaloir du présent appel d'offres.

Les soumissions seront reçues au Bureau des Soumissions Déposées de Québec 375, rue Verdun, Québec, P.Q. et au Bureau des Soumissions Déposées de Montréal, 4970, Place de la Savane, suite 215, Montréal 308, P.Q. le 26 mai 1977 jusqu'à 15:00 heures (H.A.E.) et seront ouvertes publiquement le 27 mai 1977 à 15:00 heures (H.A.E.) au bureau du Propriétaire.

L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie, ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Donné à Sillery, ce 22ème jour d'avril 1977.

L'Industrielle Compagnie d'Assurance sur la Vie
par Jean-Marie Moisan
Directeur, Placements Immobiliers

Gouvernement du Québec

APPEL D'OFFRES

LES MINISTÈRES NE S'ENGAGENT À ACCEPTER AUCUNE DES SOUMISSIONS, MÊME LA PLUS BASSE

MINISTÈRE DES AFFAIRES CULTURELLES

POINTE DU MOULIN — ILE PERROT
Aménagement paysagé
Amenager les terrains situés sur les lots un (1) et deux (2) du cadastre officiel de la paroisse de St-Jeanne de l'Île Perrot, pour en faire un parc récréatif et historique.

Le présent projet est mis en oeuvre par le ministère des Affaires culturelles du Québec.

Sont seules autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux les personnes, sociétés et compagnies agissant comme entrepreneur général ayant leur principale place d'affaire dans la région administrative 06 de Montréal.

Les documents de soumissions peuvent être obtenus sur remise d'un dépôt de cent dollars (\$100) par chèque visé ou mandat de poste fait à l'ordre du Ministère des Finances.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet des plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours suivant la clôture de l'appel d'offres.

La vente des documents sera faite au: Ministère des Affaires culturelles, Bureau de Montréal, 222 rue St-Laurent, Montréal, Qué. H2Y 2Y3

Les plans et devis peuvent être également consultés à l'Association de la Construction de Montréal, 4970, Place de la Savane, suite 215, Montréal, Qué. et à l'Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec.

Les entrepreneurs généraux désirant obtenir de plus amples renseignements au sujet des plans et devis pourront s'adresser à: Blouin, Blouin et Associés, architectes, Complexe Desjardins, Boite postale 249, Montréal, Qué. H5B 1B4, Tél.: (514) 288-3531

Bouthillier, Parizeau et Associés, Ingénieurs conseillers, 9825 rue Verville, Montréal, Qué. H5B 1B4

Lamothe, Caza, Gariépy Associés, Ingénieurs conseillers, structure, 14 rue Notre-Dame, Repentigny, Qué. J6A 2N8

SOUS-TRAITANTS

Les sous-traitants et fournisseurs de matériaux pourront se procurer les documents de soumission aux bureaux des entrepreneurs généraux soumissionnaires, et ils pourront les consulter en tout temps aux bureaux de:

L'Association de construction de Montréal
L'Association de construction de Québec

SOUSSION DES SOUS-TRAITANTS

Les sous-traitants et fournisseurs de matériaux suivants:

a) restauration: maçonnerie, menuiserie
b) bâtiments neufs: plomberie, chauffage, ventilation, électricité, menuiserie, fenêtres portes et cadres, métaux ouvrés, lattes et enduits, peinture, quincaillerie de finition, tapis et tuiles de vinyle, céramique et grès cérame, devront faire parvenir leur soumission au Bureau des Soumissions Déposées: 4970 Place de la Savane, Montréal, OU 375 rue Verdun, Québec.

et ce, avant le 9 mai mil neuf cent soixante dix-sept (9 mai 1977) à quinze (15) heures (H.A.E.).

Chacun des soumissionnaires devra joindre à sa soumission un document émis par une compagnie d'assurance répertoriée et autorisée à se porter caution judiciaire, garantissant un cautionnement de soumission d'une valeur égale à 10% du montant total de sa soumission et d'une validité de 120 jours à compter de la date du dépôt de la soumission. Deux copies de chaque soumission seront adressées au propriétaire. Les copies pour les entrepreneurs généraux seront adressées à leur nom. (Le tout sera déposé aux Bureaux des Soumissions Déposées à l'heure et à la date précitées).

Les soumissions des entrepreneurs généraux devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumissions à l'ordre du ministre des Finances de la Province de Québec au montant de quatre vingt mille dollars (\$80,000) valable pour 120 jours à compter de la date d'ouverture des soumissions.

Les soumissions des entrepreneurs généraux seront reçues au ministère des Affaires Culturelles, bureau de Montréal, 222 rue St-Laurent, Montréal.

Le treize mai mil neuf cent soixante dix sept (le 13 mai 1977) à quatorze (14) heures (H.A.E.)

Le sous-ministre par intérim **PIERRE BOUCHER**

POINTE DU MOULIN — ILE PERROT
Restauration de monuments historiques et construction de bâtiments d'accompagnement
Le projet prévoit de restaurer la maison du Meunier, de restaurer le Moulin et d'en reconstruire le mécanisme. Il prévoit aussi la construction de divers bâtiments d'accompagnement, à savoir le Centre d'accueil, la maison du gardien, et autres. Ces travaux seront exécutés sur les lots 1 et 2 du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Jeanne de l'Île Perrot. Le présent projet est mis en oeuvre par le ministère des Affaires culturelles du Québec.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

Service de l'insémination artificielle
Projet no.: 3120-01-778 Cueillette et transport du fumer au Centre d'insémination artificielle du Québec, à St-Hyacinthe.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur établissement principal dans la région No.9 (YAMAASKA) soit les comtés municipaux de: Athabaska, Bagot, Nicolet, Drummond, Richelieu, St-Hyacinthe, et Yamaska et qui auront requis les devis à leur nom.

Garantie de soumission: un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances représentant 10% du coût total de l'entreprise.

Les documents de soumission sont obtenus du Centre d'insémination artificielle du Québec, ministère de l'Agriculture, 3450, ouest rue Scotte, St-Hyacinthe, JES 7S8, Tél.: 774-1141.

Un versement de \$10.00, sous forme de chèque visé ou mandat, non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour obtenir les devis et formule de soumission.

Clôture de l'appel d'offres: 14h30 (h.a.e.), bureau du directeur du Centre d'insémination artificielle du Québec, 3450 ouest rue Scotte, St-Hyacinthe.

L'ouverture des soumissions aura lieu publiquement et immédiatement après l'heure de la clôture de l'appel d'offres.

LE LUNDI, 9 MAI 1977.
Camille Julien
Sous-ministre adjoint

MINISTÈRE DU TOURISME, DE LA CHASSE ET DE LA PÊCHE

Projet no.: 50-2-1 Gravelage de la route au camping Kanogami, comté de Chicoutimi.

Sont seuls admis à soumissionner ceux qui sont détenteurs d'une licence de la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus sur remise d'un dépôt de \$15.00 (chèque visé ou mandat-poste) non remboursable, fait à l'ordre du ministre des Finances, ou en argent comptant.

La vente des documents sera faite aux adresses suivantes:

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service du Tourisme, 15e Place de la Capitale, 15e 150 est, boul. St-Cyrille Québec, P.Q.

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Parcs, 50 boul. Harvey, 4e étage, C.P. 610, Jonquière, P.Q.

Les plans et devis seront également en montre à: Association de la Construction de Québec, 375, rue Verdun, Québec, P.Q.

GIN 208

Association des constructeurs de Saguenay Lac-St-Jean Inc., 609 rue Dubois, Arvida, P.Q. G7S 1B5

GARANTIES

1. Entrepreneur Général
L'Entrepreneur Général devra fournir avec sa soumission un chèque visé au montant de sept mille dollars (\$7,000) à l'ordre du ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ou un cautionnement de soumission établi au même montant valide pour une période de soixante (60) jours de la date d'ouverture des soumissions. De plus, chaque soumission devra être accompagnée d'une lettre d'intention émise par une compagnie d'assurance, autorisée à porter caution judiciaire et acceptable par le Ministère attestant que la dite compagnie d'assurance est disposée à fournir au nom du soumissionnaire, si le contrat lui est adjugé, un cautionnement d'exécution et un cautionnement d'obligations pour gages, matériaux et services

chacun de ces deux (2) cautionnements d'une valeur égale à cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

Les Entrepreneurs Généraux devront déposer leur soumission avant le 6 mai 1977 à 15:00 heures à: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service du Génie, Place de la Capitale, 15e 150 est, boul. St-Cyrille Québec, P.Q.

La sous-ministre **MICHEL DUCHESNEAU**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet: 536-0907-07 — Terrassement, structure de chaussées, ponts d'étagement, éclairage, superisolation et revêtement souple sur l'autoroute 10-55, la route 112 et divers raccourcements dans Omerville Village et Rock Forest, comté d'Orford.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le ministère des Transports du Québec.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$200.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1,000,000.00 ou chèque certifié: \$500,000.00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, Place Haute-Ville, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 Crémazie est, Montréal, P.Q. H2M 1L5.

La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 HEURES, LE JEUDI, 26 MAI 1977.

Un versement de \$200.00 par précaution par post-tension et les poutres en béton précontraint devront présenter leur soumission au service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, au plus tard, le JEUDI, 19 MAI 1977 à 15:00 HEURES.

Le sous-ministre, **Claude Rouleau, ing.**

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PROJET NO: 606-55-01 Complexe Desjardins, Tour Nord, 150 Ouest St-Catherine, Cité de St-Louis, Montréal P.Q.

Nettoyage et détachage de tapis.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 22 avril 1977, par remise d'un dépôt de \$25.00, (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances, ou en argent comptant.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (Tél.: 418 643-6622)

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de \$3,500.00.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: 15:00 HEURES, MERCREDI LE 11 MAI 1977

Jean-Claude Carreau, ing. Sous-Ministre par intérim.

chacun de ces deux (2) cautionnements d'une valeur égale à cinquante pour cent (50%) du montant total de la soumission.

Les Entrepreneurs Généraux devront déposer leur soumission avant le 6 mai 1977 à 15:00 heures à: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service du Génie, Place de la Capitale, 15e 150 est, boul. St-Cyrille Québec, P.Q.

La sous-ministre **MICHEL DUCHESNEAU**

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Projet: 536-0907-07 — Terrassement, structure de chaussées, ponts d'étagement, éclairage, superisolation et revêtement souple sur l'autoroute 10-55, la route 112 et divers raccourcements dans Omerville Village et Rock Forest, comté d'Orford.

Le présent projet de développement est financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en oeuvre en collaboration avec le ministère des Transports du Québec.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la province de Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$200.00 non remboursable, à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

DEPOT de soumission exigé: cautionnement de soumission: \$1,000,000.00 ou chèque certifié: \$500,000.00.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Service des Contrats, ministère des Transports, Place Haute-Ville, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, ou 255 Crémazie est, Montréal, P.Q. H2M 1L5.

La réception des soumissions est faite à l'adresse suivante: 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à: 15:00 HEURES, LE JEUDI, 26 MAI 1977.

Un versement de \$200.00 par précaution par post-tension et les poutres en béton précontraint devront présenter leur soumission au service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, Qué., G1R 4Y9, au plus tard, le JEUDI, 19 MAI 1977 à 15:00 HEURES.

Le sous-ministre, **Claude Rouleau, ing.**

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'APPROVISIONNEMENT

PROJET NO: 606-55-01 Complexe Desjardins, Tour Nord, 150 Ouest St-Catherine, Cité de St-Louis, Montréal P.Q.

Nettoyage et détachage de tapis.

Sont seuls admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 22 avril 1977, par remise d'un dépôt de \$25.00, (chèque visé ou mandat-poste) fait à l'ordre du Ministère des Finances, ou en argent comptant.

Ce dépôt sera remboursé aux soumissionnaires qui auront retourné le jeu complet de plans et devis, en bonne condition, dans les quinze (15) jours qui suivent la clôture des soumissions.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Salle des Soumissions, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, Édifice "Place de la Capitale", 5e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec (Tél.: 418 643-6622)

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission ou d'un chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, au montant de \$3,500.00.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS: 15:00 HEURES, MERCREDI LE 11 MAI 1977

Jean-Claude Carreau, ing. Sous-Ministre par intérim.

LaSalle compte sur l'insatisfaction pour vaincre au Québec

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Même si le Parti progressiste-conservateur part de loin, M. Roch LaSalle demeure bien confiant que ce parti recueillera de bons résultats lors des cinq élections complémentaires prévues pour le 24 mai prochain, au Québec.

Le chef de l'aile québécoise du PC, qui parlait devant le Cercle de presse de Sept-Îles, hier matin, appuie sa confiance sur la valeur des candidats en présence, sur le programme du parti, mais aussi sur un contexte favorable en raison d'une insatisfaction et d'un mécontentement général qu'il dit percevoir un peu partout au pays.

"Dans de telles circonstances, tout est possible", a lancé M. LaSalle, avec le sourire du stratège bien armé.

Puis M. LaSalle a accusé le gouvernement Trudeau d'être responsable de la faillite économique du pays, et d'avoir décroché le record d'un million de chômeurs.

Et à propos de l'unité nationale, M. LaSalle a affirmé que l'intransigeance de M. Trudeau a fait en sorte que c'est sous son régime qu'est né un parti indépendantiste et qu'il a pris le pouvoir à Québec, alors même qu'il devait "mater" les séparatistes.

Entre la rigidité de M. Trudeau et la volonté clairement exprimée de M. Lévesque, le PC souhaite une nouvelle formule du fédéralisme.

Pour M. LaSalle, le gouvernement fédéral doit coordonner les efforts des provinces et non tout centraliser; ainsi, le PC propose-t-il de laisser pleine juridiction aux provinces dans des champs comme l'immigration, la culture, l'expansion industrielle, la langue et les communications.

Et dans le contexte actuel avec un gouvernement indépendantiste à Québec, une priorité du PC, a rappelé hier M. LaSalle, consiste à faire la preuve que le Québec peut réaliser ses aspirations dans un cadre constitutionnel révisé.

Par ailleurs, M. LaSalle a affirmé que si les anglophones ne sont pas capables d'accepter les aspirations légitimes du Québec, ils seront responsables de ce qui pourrait arriver.

Interrogé enfin à propos des prochaines élections générales, M. LaSalle a dit que M. Brian Mulroney, candidat défait à la direction du parti en février 1976, et vice-président de la compagnie minière Iron Ore, serait un excellent candidat "pour n'importe quel comté" et M. LaSalle serait heureux d'une telle candidature.



M. Roch LaSalle

Le Soleil, Jacques Deschênes

Aucune décision attendue au sommet économique

par Georges ANGERS
du bureau du Soleil

OTTAWA — Aucune décision majeure ne sera prise aujourd'hui lors de la rencontre au sommet entre des représentants du gouvernement, du patronat et des syndicats, a déclaré hier le premier ministre Trudeau.

Cette première rencontre tripartite officielle a été convoquée, a expliqué M. Trudeau, puisque des rencontres antérieures, non officielles toutefois, ont permis d'espérer qu'un consensus se réalise sur l'après-contrôle.

Ce premier sommet économique canadien qui se tiendra à huis clos à Ottawa ne sera pas formaliste, a précisé le premier ministre, et ce à la demande des parties. On veut en effet discuter librement des questions du décontrôle et de l'après-contrôle.

D'ailleurs, le gouvernement pu-

bliera d'ici un mois un Livre vert sur cette question et c'est vraisemblablement par la suite que les rencontres prendront un caractère plus formel.

On ne savait pas encore hier qui seraient les participants à cette rencontre ni combien de personnes y assisteront.

M. Trudeau a fait ces remarques au cours de sa conférence de presse hebdomadaire où c'est cependant l'accession du député de Crowfoot, Jack Horner, au Cabinet qui a suscité le plus grand nombre de questions.

Néanmoins, M. Trudeau a été amené à préciser quelque peu sa pensée sur le rôle de Radio-Canada lors de la campagne du référendum sur l'indépendance au Québec à la suite des remarques faites la veille par son ministre des Affaires urbaines,

André Ouellet, à l'effet que la société de la Couronne devrait faire la "propagande" de l'unité canadienne.

M. Trudeau a déclaré que la pensée de M. Ouellet ne le choquait nullement, précisant cependant n'avoir pas pris connaissance des remarques de son ministre. Selon le premier ministre, le mandat de promouvoir l'unité canadienne qui a été dévolu à Radio-Canada lui laisse le loisir des moyens pour réaliser ce mandat ajoutant qu'il n'est pas dans l'habitude du gouvernement d'intervenir en cette matière.

Interrogé par ailleurs sur le développement éventuel des relations internationales du Québec, M. Trudeau a déclaré que le gouvernement fédéral serait vigilant et laisserait clairement savoir à tout pays désirent traiter le Québec comme un Etat indépendant qu'il lui serait difficile d'entretenir des relations d'amitié avec le Canada.

Les Communes ont voté le budget

OTTAWA (PC) — Les Communes ont voté hier soir le budget du gouvernement, ouvrant ainsi la voie à la législation concernant l'application des mesures fiscales et des dépenses annoncées il y a trois semaines.

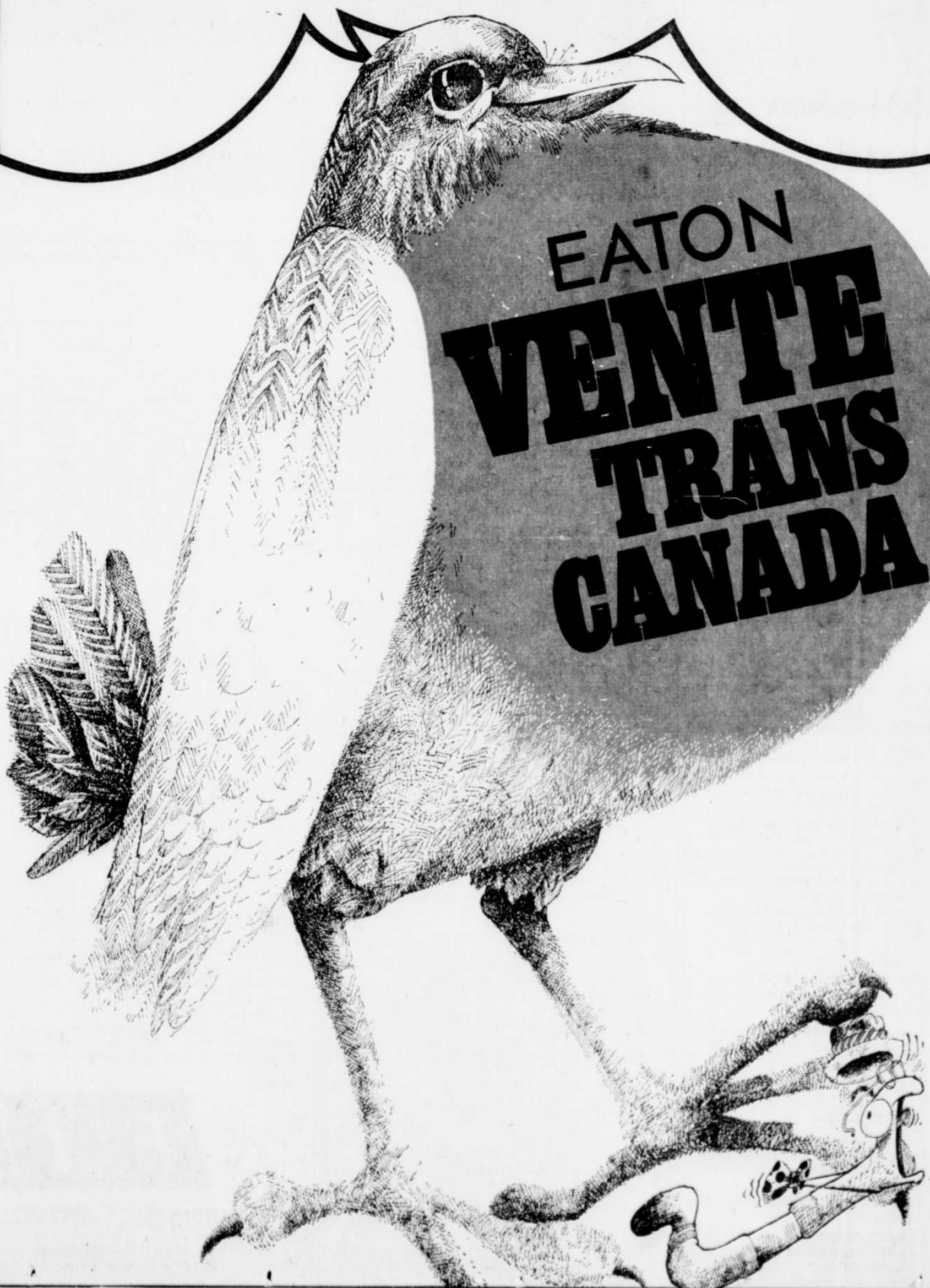
Le vote est intervenu après une allocution prononcée par le député conservateur John Fraser, qui a accusé le ministre fédéral du Travail, M. John Munro, d'avoir commis une grave erreur en critiquant récemment les rapports qui existent de longue date entre les syndicats et le NPD.

Le budget a été ensuite approuvé par 103 voix contre 69, la majorité libérale ayant eu le dessus sur 61 députés conservateurs, 5 créditistes et trois néo-démocrates.

Il existe aux Communes 264 sièges, dont la répartition est la suivante: 136 libéraux, 95 conservateurs, 16 NPD, 10 créditistes, 1 indépendant et 6 sièges vacants.

Cuicui! La vente Transcanada est là!

Pleine d'occasions "belle saison" pour garnir votre nid et ses alentours. N'oubliez pas de consulter notre cahier de 20 pages et, de branche en branche, de page en page, vous verrez: Eaton, c'est du solide! Notre rouge-gorge vous invite à profiter de la vente Transcanada... du 25 au 30 avril.
Eaton, Place Ste-Foy.



Faites comme
Champlain

Appelez-nous au
1-800-565-7180,
sans frais,
et demandez votre guide-vacances
de la Nouvelle-Écosse.

LA NOUVELLE ÉCOSSE
Le paradis maritime du Canada Atlantique

Travaux publics Public Works
Canada Canada

APPEL D'OFFRES

DES SOUMISSIONS CACHETÉES, visant les entreprises ou services énumérés ci-après, adressées au Surveillant des Services Administratifs, ministère des Travaux publics, Chambre 201, C.P. 260, 180 Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 7C1 et portant sur l'enveloppe la désignation et le numéro de l'entreprise, seront reçues jusqu'à 15 heures, à la date limite déterminée. On peut se procurer les documents de soumission par l'entremise du bureau de distribution des plans, Chambre 201, C.P. 260, 180 Cathédrale, Rimouski (Québec) G5L 7C1, sur versement du dépôt exigible.

SERVICES

Appel d'offres 77R-034P — Entretien préventif des systèmes mécaniques des édifices du gouvernement suivants:

Amqui, Carleton, Causapsal, Chandler, Gaspé, Matane, New Carlisle, New Richmond, Mont-Joli, Mont-Louis, Paspébiac, Rimouski, Ste-Anne-des-Monts et Sayabec (Québec).

On peut aussi consulter les documents de soumission au bureau de l'Association de la Construction du Québec, 136 St-Louis, Rimouski (Québec) ainsi qu'aux bureaux de Poste d'Amqui, de Carleton, de Causapsal, de Chandler, de Gaspé, de Matane, de New Carlisle, de New Richmond, de Mont-Joli, de Mont-Louis, de Paspébiac, de Rimouski, de Ste-Anne-des-Monts et de Sayabec (Québec).

Date limite: le lundi 9 mai 1977.
Dépôt: \$25.00

INSTRUCTIONS

Le dépôt afférent aux plans et devis doit être sous forme d'un chèque bancaire visé établi à l'ordre du Receveur général du Canada. Il sera remboursé sur retour des documents en bon état dans le mois qui suivra le jour du dépouillement des offres. Il ne sera tenu compte que des soumissions qui seront présentées sur les formules fournies par le Ministère et qui seront accompagnées de la garantie déterminée aux documents de soumission.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Agent des Finances et
de l'Administration,
District de Québec
Léon St-Arnaud.